

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI de 20 à 40 000 habitants en FPU

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ORDINAIRE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025**
Lieu : Salle Garonne - MSAP

* * *

L'an deux mille vingt-cinq (2025), le vingt-cinq (25) septembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à réuni à la salle Garonne de la Maison des Services Aux Publics de La Réole, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de conseillers : 61
En exercice : 61
Présents : 39 (37 titulaires + 2 suppléants votants)
Votants : 43 (39 présents + 4 pouvoirs)

* * *

37 titulaires présents : M. François GUILLOMON (élu d'Aillas), M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros), Mme Isabelle SABIDUSSI (élue d'Auros), M. Serge ISSARD (Maire de Bagas), M. Bernard PAGOT (Maire de Barie), M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne), M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez), M. Bernard VINCENTE (Maire de Blaignac), M. Jean-Michel MASCOTTO (Maire de Bourdelles), M. Jean-Louis SAUMON (Maire de Brouqueyran), M. Bastien MERCIER (Maire de Camiran), M. François QUIRIN (Maire de Floudès), M. Philippe MOUTIER (Maire de Gironde-sur-Dropt), Mme Mylène MORIN (Maire de Hure), M. Bruno MARTY (Maire de La Réole), Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole), M. Jean-François MORO (élu de La Réole), Mme Marie-Françoise MAURIAC (Maire de Les Esseintes), M. Alain BREUILLE (Maire de Loubens), M. Emmanuel GIL (Maire de Loupiac-de-la-Réole), Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy), M. Patrick DEBRUYNE (Maire de Monségur), Mme Rebecca BECERRRO-ALVAREZ (élue de Monségur), Mme Michèle CHOVIN (Maire de Morizès), Mme Christine LEBON (Maire de Noaillac), M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat), M. Dominique TURBET DELOF (Maire de Puybarban), M. Jacky BRITTON (Maire de Roquebrune), M. Thierry GOURGUES (Maire de Saint-Exupéry), M. Didier LECOURT (Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille), M. Franck BOULIN (Maire de Saint-Laurent-du-Plan), M. Matthias ROBINE (Maire de Saint-Martin-de-Sescas), Mme Myriam BELLOC (élue de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Eliam ARDOUIN (Maire de Saint-Sève), M. Philippe MOUTE (Maire de Saint-Vivien-de-Monségur), M. Henri JOANCHICOY (Maire de Sainte-Foy-La-Longue), M. Patrick MONTO (Maire de Savignac).

* * *

4 titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Sébastien GOUDENECHE (Maire de Lamothe-Landerron), absent excusé, a donné pouvoir à Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy) ; Mme Milouda M'SSIEH (élue de La Réole), absente excusée, a donné pouvoir M. Jeannot MORO (élu de La Réole) ; M. Vincent GORSE (élu de La Réole), absent excusé, a donné pouvoir à Bernadette COUSIN (élue de La Réole) ; Mme Graziella CHIAPPA (élue de Gironde-sur-Dropt), absente excusée, a donné pouvoir à M. Philippe MOUTIER (Maire de Gironde sur Dropt).

* * *

2 suppléants votants : M. François ESTEVEZ, en l'absence de M. Yannick DUFFAU (Maire de Brannens) ; Christine DARNAUZAN, en l'absence de M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil).

* * *

18 titulaires absents excusés et non suppléés : M. André-Marc BARNETT (Maire d'Aillas), M. Jérémie GAILLARD (Maire de Caudrot), Mme Mylène BARRAU (élue de Caudrot), M. Nicolas SENNAVOINE (élu de Caudrot), M.

Serge POUJARDIEU (Maire de Fontet), M. Alain DOUX (Maire de Fossès-et-Baleyssac), M. Laurent MAZIERE (élu de Gironde-sur-Dropt), Mme Magali DELEPINE (élue de Lamothe-Landerron), M. Luc SONILHAC (élu de La Réole), Mme Camille ESTOURNES (élue de La Réole), M. Christophe GARDNER (élu de La Réole), Mme Sophie VAULTIER (élu de La Réole), M. Laurent BIGNOLLES-SORBIE (élu de La Réole), M. Pascal LAVERGNE (élu de Monségur), M. Joël DOUX (Maire de Montagoudin), M. Christian MALANDIT-SALLAUD (Maire de Saint-Michel-de-Lapujade), M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Philippe DELIGNE (élu de Saint-Pierre-d'Aurillac).

* * *

Information : 5 suppléants présents mais non votants : Mme Isabelle BARBE (suppléante de Bagas), M. Dominique SAINT-ARAILLE (suppléant de Barie), M. Guy CAZADE (suppléant de Loubens), M. Michel LATRILLE (suppléant de Loupiac-de-la-Réole), Hervé ARTERO (suppléant de Noaillac).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

Secrétaire de séance : M. Philippe MOUTIER, Maire de Gironde-sur-Dropt.

* * *

Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il a été fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2023-013 du 26 janvier 2023 depuis le dernier Conseil Communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC. Sont jointes éventuellement les décisions du Président prises au nom de la compétence « urbanisme » de la CdC et en particulier l'exercice ou l'abandon du droit de préemption urbain sur les zones sur lesquelles la CdC est compétente (documents dédiés et joints au présent envoi dématérialisé).

NB : Depuis le dernier Conseil Communautaire, le Président a été amené à prendre une décision par délégation du Conseil Communautaire concernant le Droit de Préemption Urbain (ou DPU), à savoir :

DIA	DECISION	COMMUNE	ADRESSE TERRAIN	LISTE PARCELLES	DATE DE DECISION OU D'ARRETE	DECISION
DIA03322125P0004	DP-2025-069	LAMOTHE-LANDERRON		ZR 283	11/07/2025	NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans remarque ni question.

* * *

RESSOURCES HUMAINES

- **Convention de mise à disposition d'un agent de la Mairie de Caudrot auprès de la Communauté de Communes :**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la commune de Gironde sur Dropt s'est rapprochée de la Communauté de Communes afin qu'elle puisse mettre à sa disposition certains de ses agents la mise à disposition de certains de ses agents ayant le grade d'Adjoints d'animation pour y exercer les fonctions d'animateur du service périscolaire. Une convention, jointe en annexe, est conclue en ce sens, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/09/2025 (43 VOIX).

* * *

• **Mise à jour du tableau des effectifs :**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que suite au départ d'un agent par voie de mutation au service des ressources humaines, un appel à candidature a été effectué. La personne retenue a réussi le concours de rédacteur. N'ayant pas un tel poste dans le tableau des effectifs, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste de rédacteur, filière administrative, catégorie B à temps plein.

De plus afin de mener à bien le Contrat Territorial de Lecture, un appel à candidature a été effectué. Suite aux entretiens qui se sont déroulés en juin et au regard de la personne retenue, il est nécessaire de créer un poste d'assistante de conservation, filière culturelle, catégorie B à temps plein.

En conséquence de quoi, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir créer les 2 postes précités, à compter du 1^{er} octobre 2025.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

*Didier LECOURT précise que le recrutement au sein du Réseau de Lecture Publique fait suite à la signature du Contrat Territorial de Lecture et qu'il est subventionné par la DRAC. Il n'y aura pas, à terme, d'augmentation du nombre de d'agents, car le départ à la retraite prévu dans le service pour fin 2026 ne sera pas remplacé.
Pas de question ni de remarque.*

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/09/2025 (43 VOIX).

* * *

• **Adhésion au service de remplacement et de renfort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde :**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'afin de faire face aux mouvements de personnels, il est nécessaire de procéder à des recrutements. Malgré les annonces légalement faites, il arrive parfois que le nombre de postulants soit faible et les candidatures de pertinences diverses. Afin de pouvoir palier à ces recrutements de la façon la plus correcte possible et pour des durées parfois modérées, le service proposé par le Centre de Gestion peut constituer une opportunité. Il est donc nécessaire de pouvoir contractualiser cette prestation avec le Centre de Gestion de la Gironde.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/09/2025 (43 VOIX).

* * *

• **RIFSEEP : révision des modalités d'attribution :**

Monsieur le Président rappelle qu'une révision du RIFSEEP a été effectuée en juin 2024. La Préfecture a attiré l'attention de la collectivité lui indiquant que suite à la loi de Finances 2025 les agents titulaires et non titulaires placés en arrêt maladie ne percevront désormais que 90% de leur traitement moins le jour de carence, puis 50% au-delà de trois mois d'arrêt.

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise dite I.F.S.E. doit aussi suivre la même réfaction ce qui n'était pas prévue lors de la délibération prise en 2024.

De plus le complément indemnitaire annuel ou C.I.A. versé en une seule fois en fin d'année subissait une réfaction passé 30 jours d'absence. La préfecture a alerté la Communauté de communes sur cette impossibilité au regard du

droit. Toutefois la jurisprudence permet de moduler le versement du C.I.A. à la baisse après 6 mois d'absence de l'agent. Cette mesure est donc désormais dans la délibération qui est présentée au Conseil Communautaire.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/09/2025 (43 VOIX).

* * *

FINANCES

• **Décision Modificative n°1 au Budget Annexe Maison de Santé La Réole :**

M. le Président propose au Conseil Communautaire d'autoriser la décision modificative n°1 pour ajouter en fonctionnement les crédits suivants :

- 15 000 euros correspondants au remboursement des intérêts de l'emprunt en cours pour sa dernière échéance et du nouvel emprunt pour sa première échéance ;
- 19 620 euros nécessaires à la passation des actes notariés (frais d'actes et de conseils) ;
- 20 380 euros nécessaires à la prise en charge des charges de fonctionnement du bâtiment à partir du 1^{er} juillet 2025 concernant les contrats d'entretien, de maintenance et de fonctionnement ;
- 55 000 euros supplémentaires correspondants aux loyers attendus.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Francis ZAGHET précise que les conventions d'occupation des médecins et infirmiers ont bien été signées. Il indique que si l'hôpital n'est pas encore installé dans les locaux de la MSR, le directeur a confirmé le projet de venir y installer un service, certainement celui de pédiatrie. Bruno MARTY indique qu'il y a eu un vote en conseil de surveillance dans ce sens.

François GUILLOMON demande ce qui se passera si l'hôpital ne venait pas, le Président répond que dans ce cas, les locaux vacants pourraient être loués un à un à de nouveaux médecins, car il peut y avoir des demandes à venir, mais ce serait plus long et les recettes seraient moindres.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/09/2025 (43 VOIX).

* * *

• **Décision Modificative n°1 au Budget Annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire Saint-Pierre-d'Aurillac :**

M. le Président propose au Conseil Communautaire d'autoriser la décision modificative n°1 afin d'inscrire les crédits pour les études géotechniques, la coordination SPS, le contrôle technique ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre de construction de la future maison de santé pluridisciplinaire de Saint Pierre d'Aurillac à hauteur de 70 000 €.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/09/2025 (43 VOIX).

* * *

AMENAGEMENT

• Validation du plan d'actions du COT :

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche de transition écologique dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) Sud Gironde (prescrit en 2018 et approuvé le 01 juillet 2024) et plus récemment à travers le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) Sud Gironde d'une durée de 4 années (2024- 2027).

Après avoir réalisé un état des lieux de la collectivité en matière de transition écologique, un travail d'élaboration d'un plan d'actions a été mené par le Bureau Exécutif. Les actions portées par la Communauté de Communes ont été intégrées au projet de territoire tel que présenté en annexe.

Philippe MOUTIER, Vice-Président, présente la délibération.

Matthias ROBINE demande à quel point ce document est engageant et opposable. Il est répondu qu'il ne l'est pas en soi mais permet de candidater à des subventions afférentes.

La chargée de mission du Pôle Territorial, Xuan NGUYEN, qui travaille sur cette mission est remerciée ici par le DGS pour le travail effectué et le temps passé sur le projet.

Bruno MARTY ajoute que les CdC ont été incitées à décliner des projets sans savoir où aller, puis une enveloppe est apparue. Il s'interroge sur le fait que les règles des subventions de l'Etat ne sont pas toujours définies à l'avance et appuie les remerciements auprès de la chargée de mission.

Alain BREUILLE souligne que le travail fait sur le projet de territoire a été collectif, constructif, élaboré, et qu'il doit donc être conservé. Il faut lui donner suite pour les prochaines années de mandature et ne pas se laisser enfermer ou embarquer par de multiples projets hors sols.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/09/2025 (43 VOIX).

* * *

• Modification du Règlement d'intervention :

Monsieur le Vice-Président rappelle que le règlement d'intervention de la Communauté de Communes, adopté en 2022 et actualisé en 2024, prévoit actuellement que les dispositifs sont ouverts pour les entreprises artisanales, commerciales, industrielles et agricoles et associations contribuant à l'animation de filières économiques locales.

Monsieur le Vice-Président précise que cette délibération prévoit une évolution de l'aide au loyer afin d'exclure l'éligibilité à ce dispositif les entreprises dont le bailleur (personne physique ou morale) est le dirigeant de l'entreprise bénéficiaire, son conjoint, ou une société civile immobilière (SCI) ou toute structure dans laquelle le dirigeant détient des parts, directement ou indirectement.

Bruno MARTY, Vice-Président, présente la délibération.

Bruno MARTY précise que la Communauté de Communes a reçu en juin le prix des collectivités par la Chambre des Métiers sur l'accompagnement des entreprises.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/09/2025 (43 VOIX).

* * *

ECONOMIE

• Attribution de subventions économiques :

La présente délibération a pour objet d'attribuer une aide au conseil aux entreprises ou porteurs de projet suivants :

ENTREPRISE	REPRESENTANT LEGAL	SIRET	ACTIVITE	ADRESSE
EI JEAN-PIERRE LAJARRETIE	Jean-Pierre LAJARRETIE	42045390400021	Culture de la vigne	1 Neraud 33580 ROQUEBRUNE
SCEA LE MAINE L&J	Julie CRUCHON Lionel MAERTEN	89974775200025	Culture et élevage associés	247 route de la Camusette 33190 MONTAGOU DIN
TOTAL : 2 entreprises soutenues				

Bruno MARTY, Vice-Président, présente la délibération.

Bruno MARTY souligne que ce sont les premières aides à l'agriculture depuis l'action forte d'avoir embauché Simon BART, en charge de l'agriculture. Ce sont des aides au conseil, préalable à toute demande d'aide à l'investissement. Le travail de Simon BART est souligné et remercié ici.

Bruno MARTY remercie les élus pour ce choix et souligne que la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde est une des seules communautés de communes à accompagner les agriculteurs malgré la position de la Chambre d'agriculture. Bruno MARTY rappelle le contexte actuel avec le suicide d'un jeune agriculteur de Saint Hilaire du Bois. Il est d'autant plus important de poursuivre l'engagement de la collectivité. Il y a certes l'aide financière mais l'accompagnement, l'orientation et l'écoute, ainsi que l'aide au conseil sont primordiaux.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/09/2025 (43 VOIX).

* * *

QUESTIONS DIVERSES

- *Francis ZAGHET revient sur la demande du réseau BACALOMO d'inscription en REP du secteur du collège de La Réole. Une réunion avec les élus de ce secteur et le DASEN sera organisée prochainement par le Principal du collège.*
- *Une Commission d'Appel d'Offres a eu lieu ce jour pour l'attribution du marché de signalétique du PDIPR (chemins de randonnée). A noter que le Département confirme le maintien du projet mais demande un échelonnement logistique et financier sur 2026 et 2027. Une nouvelle délibération sera proposée pour retirer ou confirmer les tracés.*
- *Les Vice-Présidents font état de la situation de leur délégation durant l'été 2025.*
- *Philippe CAMON GOLYA, Vice-Président à la Communication, présente aux élus la nouvelle version du site internet, mis à jour pour être conforme à la réglementation sur l'accessibilité (contrastes de couleurs, taille des polices...). Le lien reste le même : www.reolaisensudgironde.fr*
- *Bastien MERCIER rappelle le drame du suicide d'un jeune agriculteur survenu dans une commune voisine. Malheureusement, malgré tous les dispositifs mis en place sur notre territoire nous sommes contraints et limités par le pouvoir qui nous est attribué. Ça ne relève pas de notre niveau. Une réunion avec les parlementaires, les syndicats, le Département, la Région et la Chambre d'Agriculture est prévue lundi soir avec pour objectif de faire en sorte que ces choses-là ne se reproduisent plus. Un travail sera mené également sur un projet de nouvelle règle concernant la pression subie par les agriculteurs qui ne sont pas encore en procédure collective. En effet, il est psychologiquement très difficile d'être en bout de chaîne, quand on n'arrive pas à entrer d'argent et qu'on n'arrive pas à régler les factures et que la pression exercée par les banques, entre autres, est toujours plus forte. Pourtant, il existe des dispositifs pour freiner ou du moins imposer des codes de déontologie.*

Par ailleurs, le sujet de l'arrachage sera à nouveau abordé car une nouvelle proposition devrait arriver pour

permettre à l'agriculteur de pouvoir plus facilement se reconvertis. Nous attendons le retour de la commission européenne agricole qui doit se prononcer sur la possibilité d'utiliser de l'argent public national pour financer l'arrachage.

Enfin, Bastien MERCIER demande à tous les élus de rester vigilants vis-à-vis des agriculteurs notamment qui pourraient montrer des signes de mal-être. Il précise que les situations préoccupantes peuvent être signalées à la MSA, aux associations telles que Solidarité Paysans mais également au Préfet. Il informe qu'une cellule de crise sera à nouveau réunie le 16 octobre en présence des banques.

* * *

**L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses terminées,
La séance est levée à 22h05.**

Certifié conforme à l'original,
Au registre sont les signatures des votants,
Pour servir et valoir ce que de droit,
Pour copie au registre des délibérations,

M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde



M. Philippe MOUTIER
Maire de Gironde-sur-Dropt
Secrétaire de séance



